

Le plein et le vide, urbanisme et politique agricole : deux politiques pour utiliser nos espaces

Gilles PIPIEN

Les espaces bâtis ou urbains occupent près de 5% de notre territoire national ; les aires agricoles et forestières environ 92%. Ces deux mondes, l'urbain (le « *plein* ») et le rural, ou « *non-urbain* » (le « *vide* ») sont soumis à un arsenal juridique et administratif, mais avec deux objectifs radicalement différents. Comment faire dialoguer ces deux mondes, ce plein et ce vide, en faveur de la biodiversité, et plus globalement dans le sens d'un développement durable ?

L'urbain est géré localement par les collectivités territoriales, en application du droit de l'urbanisme, avec des règles précises encadrant les constructions. Le non urbain est géré par l'Etat et l'Union européenne, selon des règlements nationaux, dans un but économique, en liaison directe privilégiée, exclusive, avec les professions agricole et forestière. Dès lors, comment obtenir une vision globale de l'aménagement de notre territoire ?

La conception puis la mise en œuvre de la « trame verte et bleue » est une opportunité pour abattre les frontières, pour dépasser les logiques. Mais ne faut-il pas très vite redonner aux acteurs locaux la maîtrise de la gestion de l'ensemble de leur territoire, en transformant par exemple les PLU en « *PLAGE* », Plans Locaux d'Aménagement et de Gestion de l'Espace ?